

PROCES-VERBAL DE DEPOT
DE L'INSTRUMENT D'ADHESION DES ETATS-UNIS DU MEXIQUE
A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE COOPERATION
ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES ET DES INSTRUMENTS ADDITIONNELS
A CETTE CONVENTION
SIGNES A PARIS LE 14 DECEMBRE 1960

Son Excellence Monsieur Ignacio MORALES LECHUGA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Mexique s'est présenté aujourd'hui au Ministère des Affaires étrangères, pour procéder avec Monsieur Daniel JOUANNEAU, Ministre Plénipotentiaire, Chef du Protocole, agissant au nom du Ministre des Affaires étrangères, au dépôt de l'Instrument d'Adhésion du Mexique à la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques et des Instruments additionnels à cette Convention, signés à Paris le 14 décembre 1960, en exécution de l'Article 16 de ladite Convention.

L'Instrument a été déposé, pour y être conservé, dans les Archives de la République française.

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont dressé le Présent Procès-Verbal qu'ils ont revêtu de leur Sceau.

FAIT à PARIS, en double exemplaire,
le dix-huit Mai mil neuf cent quatre-vingt-quatorze

 